

# Règlement concours

## Opération en station de ski

---

### **Article 1 : Société organisatrice**

M TAG, Société Publique Locale des mobilités de l'aire grenobloise, RCS Grenoble 301 503 231, dont le siège social est situé au 15 avenue Salvador Allende 38130 Echirolles CS 70258 38044 Grenoble Cedex 9, organise un jeu concours du lundi 24 au vendredi 28 février 2025 inclus.

L'opération est intitulée : «Jeu concours, opération en station de ski». Cette opération est active du 24 au 28 février 2025 inclus.

### **Article 2 : Conditions de participation**

2.1 Ce Jeu concours est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non des lignes M réso, qui désire participer gratuitement en scannant le QR Code mis à disposition par les équipes M réso lors des opérations commerciales qui se déroulent dans certaines stations de ski selon le planning et les lieux suivants :

- Lundi 24/02 – Le Collet : à côté des caisses
- Mardi 25/02 – Les 7 Laux - Le Pleynet : en face de la Wiz Luge
- Mercredi 26/02 – Les 7 Laux - Prapoutel : devant les caisses
- Vendredi 28/02 – Chamrousse : devant l'Office de Tourisme

2.2 Tout personnel M TAG est exclu du jeu concours.

2.3 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

## **Article 3 : Modalité de participation**

### **3.1 Déroulement du jeu**

Le jeu se déroule du lundi 24 février début de l'opération en station comme suit : le participant flashe le QR Code mis à disposition sur le stand mobile M réso. Le jeu se termine le vendredi 28 février 2025 à la fin de la tenue du stand M réso.

Le participant confirme avoir pris connaissance des modalités de participation.

La sélection des gagnants s'effectuera comme suit :

- Un jury interne M TAG effectuera un tirage au sort parmi les différentes participations.

Ces lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet.

### **3.2 Composition du jury**

Le jury interne M TAG sera composé de 2 personnes de la Direction Relation Client et Marketing.

Il se réunira à l'issue du concours et procédera à la sélection pendant la semaine du 3 au 7 mars 2025.

### **3.3 Désignation des gagnants**

Les 6 gagnants seront prévenus par mail ou par téléphone au plus tard vendredi 7 mars 2025 par l'Organisateur. Les lots seront envoyés par courrier postal ou par mail en fonction du type de lots.

### **3.4 Annulation du jeu concours ou réduction de sa validité**

En cas de fortes intempéries, les équipes M réso pourront décider de ne pas tenir certaines permanences en station. De ce fait, ces jours-là, le jeu concours ne pourra se dérouler. Si l'ensemble des journées prévues étaient annulées en raison des intempéries, les lots seraient remis en jeu lors d'un prochain concours.

